

Histoire de sept ans : prédications du journal l'Eclipse sur les événements politiques en France de 1874 à 1880

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 50

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ;

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Redaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 Décembre 1873.

Histoire de sept ans.

Prédications du journal l'Eclipse sur les événements politiques en France de 1874 à 1880.

1874

L'Assemblée nationale, qui en décembre précédent s'est prorogée pour laisser à la commission des trente le temps de préparer les lois constitutionnelles, reprend ses services en mars. Elle entend la lecture du rapport de cette commission, puis fatiguée, elle se proroge au mois de septembre.

En septembre, elle entame la discussion des lois constitutionnelles, à la suite de laquelle une demande de vacances générales est déposée par le général Changarnier. Elle est votée avec ivresse.

Pendant le cours de l'année, seize députés sont morts, dont onze de la droite. Ils ont été remplacés par seize députés républicains. — Du 15 au 23 décembre, suite de la discussion des lois constitutionnelles. — Vacances de Noël. — Prorogation au 15 mars.

1875

Pendant les vacances, trois députés légitimistes ont rendu leur âme à Dieu. Leurs départements envoient trois républicains pour les remplacer.

Peu à peu la majorité diminue.

Inquiète de ce résultat, la droite de l'Assemblée propose de s'occuper de la loi électorale. — M. Dahirel demande deux ans de domicile ; on les lui accorde. Il calcule que cette restriction doit enlever une grosse partie des suffrages au parti démocratique.

L'occasion ne se fait pas longtemps attendre de tenter l'épreuve.

Au mois de juillet, trois départements envoient à la Chambre trois députés nuance Grévy. En novembre, la chambre se réunit de nouveau, pour l'examen des lois constitutionnelles. Après avoir voté le premier alinéa du préambule ainsi conçu :

« CONSIDÉRANT QUE LA CHAMBRE A BESOIN D'UN GOUVERNEMENT STABLE, elle s'ajourne au mois de février suivant.

1876

Plusieurs députés de la droite ont mis à profit leurs loisirs pour tenter de nouveau une fusion entre Bourbons et d'Orléans.

M. Chesnelong, parti en ambassade à Frohsdorf, télégraphie à Villemessant :

« Tout va bien, j'ai sondé le Roy à propos du drapeau, il a remué le bout du nez d'un air qui signifiait : on peut s'entendre. » — En août, malgré les restrictions de la dernière loi électorale, neuf nouveaux députés républicains sont envoyés à la Chambre.

La majorité diminue à vue d'œil. — Pour parer à ce danger, M. de Lorgeril propose quatre années de domicile pour être électeur. Ça passe comme une lettre à la poste.

L'Assemblée se proroge pour sept mois. — En novembre, le *Figaro* publie un numéro à sensation, portant ce titre en caractères énormes :

LA MONARCHIE EST FAITE !

LE COMTE DE CHAMBORD ACCEPTE LES TROIS COULEURS !

Le lendemain, la lettre suivante du comte de Chambord à M. Chesnelong est publiée dans tous les journaux :

« Cher monsieur,

« Si votre intelligence était aussi nette que vos intentions sont pures, vous auriez compris que je ne puis renier les traditions de ma famille. Je ne ferai aucune concession, etc. etc... »

1877

Le début de l'année est très agité par les menées bonapartistes. Le prince impérial touche à sa majorité. Des hommes à grosses moustaches font la navette de Paris à Chislehurst.

On s'aperçoit que les rédacteurs des journaux impérialistes ont des chapeaux neufs. Ils vivent mieux. Quelques-uns ont donné des à-comptes dans leur garni. — L'Assemblée se réunit en août. Sept élections, par suite de décès, ont renforcé la gauche de sept voix.

La droite, émue, réclame huit années de domicile et vingt-cinq francs de contributions pour être électeur.

Ce projet est voté. — En septembre, M. Batbie interpelle le gouvernement sur sa mollesse envers les journaux démocratiques. Depuis le commencement de l'année, dix-sept seulement ont été supprimés, trente-neuf suspendus, et quatre-vingt-onze privés de la vente sur la voie publique. Tant de faiblesse est dangereux.

La majorité donne raison à M. Batbie.

Le ministère tombe, et un nouveau cabinet est

choisi tout entier dans l'extrême droite. — M. Chesnelong tente une nouvelle démarche auprès du comte de Chambord et télégraphie à ses collègues qu'il a réussi et qu'ils peuvent proclamer la monarchie. Immédiatement la droite rédige le premier article des lois constitutionnelles laissées en suspens, et dépose le projet suivant sur le bureau de l'Assemblée.

« *Le comte de Chambord est appelé au trône de France.* »

Au moment où on allait voter, le président reçoit un télégramme du comte de Chambord, ainsi conçu :

« Décidément Chesnelong perd boussole. Ai rien consenti du tout. Veux drapeau de mes pères ou rien. » Déconcertée, l'Assemblée ajourne le vote et se proroge au 15 avril suivant.

1878

Malgré les huit années de domicile et le cens de vingt-cinq francs, neuf candidats républicains sont nommés. M. de Kerdrel demande qu'on exige de tous les électeurs douze années de domicile DANS LA MÊME MAISON et pour trente-trois francs de portes et fenêtres. La mesure est adoptée.

1879

La situation devient inquiétante pour la droite.

En dépit des lois restrictives du suffrage universel, huit nouvelles élections ont augmenté les forces du parti républicain. L'époque de l'expiration des pouvoirs du président de la République approche. Les bonapartistes, à sec, ont des dents longues et menaçantes. Si on n'arrive pas à restaurer Chambord pendant que l'on a encore trois voix de majorité, tout va craquer. Chesnelong se dévoue. Il demande trois mois pour arranger l'affaire, et part à Frohsdorf.

1880

La Chambre se réunit en octobre. Le 1^{er} novembre, Chesnelong arrive tout essoufflé.

— Cette fois, ça y est!... s'écrie-t-il, vous pouvez voter!... Il accepte. Immédiatement la droite dépose sur le bureau la fameuse proposition tant de fois resserrée, sortie et époussetée :

Le comte de Chambord est appelé au trône de France.

Tout à coup, onze députés des départements qui ont été élus le dimanche précédent viennent prendre leurs places. La proposition de restauration monarchique est repoussée par huit voix de majorité.

Alors M. Gambetta dépose le projet suivant :

La République est définitivement proclamée.

L'urgence est déclarée, et la proposition est votée à huit voix de majorité. — La droite est consternée. — M. Gambetta monte à la tribune et prononce ces paroles :

« Messieurs... remettez-vous. La République est plus difficile que cela; elle ne se croit pas légitimement fondée par 8 voix sur 750, et elle aura l'honneur de se soumettre de nouveau au suffrage du pays. »

ÉPILOGUE

1881. — Février. Une nouvelle Assemblée élue par toute la France confirme l'établissement de la République par 406 voix contre 14.

Les bonapartistes, au nombre de deux, déclarent l'épreuve douteuse. On passe à l'ordre du jour.

Lausanne, le 9 décembre 1873.

Monsieur le rédacteur,

Ayant publié à diverses reprises plusieurs articles intéressants sur la Franc-Maçonnerie, vous aurez sans doute lu la petite brochure qui vient de paraître sous le titre : *La Franc-Maçonnerie suisse*. Cet opuscule, actuellement en vente chez tous les libraires de la Suisse romande, montre une fois de plus que les frères maçons n'aiment pas qu'on mette le nez dans leur ménage; on le sent, on le voit par la petite colère qui se fait jour chaque fois qu'il s'agit des jugements portés par les profanes sur cette mystérieuse institution; et c'est évidemment dans le but de combattre les critiques et les « préjugés » qu'elle fait naître, que l'auteur de la brochure a pris la plume.

« On s'est accoutumé, dit-il, à ne voir dans la Société maçonnique qu'une association d'idéalistes peu pratiques, attachant on ne sait quelle importance à des usages surannés qui ont dégénéré en jeu puéril, et oubliant, au milieu de tout cela, le côté vraiment sérieux de la vie. Ces innocents idéologues font hausser les épaules de pitié. »

C'est très bien, mais il faut cependant que ces messieurs s'habituent à la critique, qui est le droit de tout citoyen, de tout homme intelligent. Nous n'affirmons rien, mais si, comme on le dit, la Maçonnerie a des protections si nombreuses et si puissantes, s'il est vrai qu'elle a une influence incontestable dans les affaires publiques, j'estime que, dans ce domaine, c'est non-seulement un droit, mais un devoir de la suivre et de la contrôler dans la mesure du possible.

On remarque dans ces pages quelques lignes d'une ingénuité charmante, d'après lesquelles rien ne serait plus innocent que les travaux des frères en loge; on croirait vraiment qu'ils se bornent à jouer à la main chaude, ou à lire le *Petit chaperon rouge*.

« Outre la pratique des usages symboliques, nous dit-on, les moyens que l'Ordre maçonnique emploie pour atteindre ce but sont les suivants : instruction mutuelle sur les plus chers intérêts de l'humanité; édification de l'âme par les symboles, les discours, la musique et le chant; encouragement à la sagesse et à la vertu par la jouissance en commun de récréations innocentes. »

On ne faisait réellement pas mieux dans le jardin d'Eden.

« Les membres de la direction de l'Alpina, ajoute l'auteur de la brochure, n'ont pu se dissimuler plus longtemps qu'il fallait faire un effort afin de fournir à l'opinion publique les moyens de mieux